

Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones

offerts par Postes Canada

Pour célébrer la motivation, l'innovation et les réalisations.

L'éducation ouvre la porte sur une multitude de possibilités. Dans le cadre du programme Relations autochtones progressives à l'échelle nationale, Postes Canada est fière d'offrir les Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones et de prouver son engagement à accroître le potentiel individuel.

Remis pour la première fois en 2004, les Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada rendent hommage au travail assidu de ceux et celles qui ont saisi une nouvelle occasion de poursuivre des études.

Postes Canada remettra chaque année des prix aux lauréats de partout au pays. Les lauréats pourraient recevoir une somme de mille dollars en reconnaissance de leurs efforts visant à améliorer leur vie grâce aux études, à condition d'avoir repris des études au moins douze mois après avoir quitté l'école et d'avoir terminé au moins une année complète d'un programme de formation tel que :

- Programme d'équivalences secondaires
- Cours de formation à distance ou par correspondance
- Développement de compétences, formation pour un métier ou perfectionnement professionnel
- Collège communautaire ou université
- Acquisition d'aptitudes et de connaissances liées au développement social

Tous les Autochtones du Canada sont admissibles. Les lauréats seront sélectionnés par un jury formé d'un membre de la communauté autochtone et de représentants de Postes Canada.

Critères d'admissibilité :

Les critères d'admissibilité aux Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada sont les suivants :

- a) Le candidat doit être un Canadien d'origine autochtone (Premières nations, Métis ou Inuit).
- b) Le candidat doit avoir repris ses études après au moins une année d'absence.
- c) Le candidat doit avoir terminé une année complète d'études avant de faire une demande pour ce prix.
- d) Les lauréats ne peuvent pas poser leur candidature à nouveau.

Marche à suivre pour poser sa candidature :

Les candidats sont priés de :

- a) remettre une composition dactylographiée à double interligne sur papier format lettre qui ne compte pas plus de cinq pages;
- b) remettre une lettre d'appui de la part d'un membre de la collectivité, notamment un conseiller de bande, un prêtre, un ministre ou un superviseur (à l'exception d'un membre de la famille). Ce document doit confirmer qu'ils sont un Canadien d'origine autochtone (Premières nations, Métis ou Inuit). Les candidats peuvent aussi fournir une photocopie de leur Certificat de statut d'Indien;
- c) fournir une lettre de recommandation de la part d'un membre de l'établissement d'enseignement, notamment un directeur, un conseiller en orientation ou un professeur (à l'exception d'un membre de la famille). Cette lettre doit confirmer que les candidats ont terminé une année complète d'études;
- d) remplir et annexer le formulaire de mise en candidature à l'inscription;
- e) transmettre leur demande entre le 1er mai et au plus tard le 31 août de l'année en cours;
- f) expédier leur demande à l'adresse :

Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1180
OTTAWA ON K1A 0B1

Critères concernant la composition :

La composition détaillant votre réussite personnelle doit renfermer des renseignements sur :

- les défis que vous avez relevés pendant vos études avant de quitter l'école;
- les raisons qui vous ont poussé à quitter l'école;
- comment votre décrochage scolaire a eu des répercussions sur votre vie et pourquoi vous avez décidé de reprendre vos études;

- le système d'aide ou de soutien que vous avez établi (s'il y a lieu);
- les épreuves ou difficultés que vous avez dû surmonter depuis votre retour aux études;
- comment votre vie a changé depuis votre retour aux études;
- quelles sont les prochaines étapes que vous allez suivre et comment vous comptez les réaliser.

Avis d'obtention du prix :

Les lauréats des Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada seront avisés à l'automne. Tous les efforts nécessaires seront déployés pour présenter les prix aux lauréats dans leurs collectivités au cours du mois de novembre.

Règlement régissant la remise des prix :

- Le jury de sélection évaluera toutes les mises en candidature qui satisfont aux exigences décrites dans la description des prix.
- Les décisions du jury de sélection sont irrévocables.
- Postes Canada se réserve le droit d'utiliser des photographies ou tout autre matériel au cours de la remise des prix aux fins de communication.
- Les lauréats doivent accepter de recevoir le prix tel quel et signer un accusé de réception et un formulaire d'autorisation.
- Tous les dossiers de candidature, y compris les documents d'accompagnement, deviennent la propriété du comité des Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada et ne seront pas retournés.
- Le comité des Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada peut publier des renseignements ou faire de la promotion à partir de toute candidature sans avoir à rémunérer le candidat.
- En signant le présent formulaire, le candidat s'engage à respecter les règlements établis.

Pour obtenir de plus amples renseignements,
n'hésitez pas à communiquer avec nous

par téléphone : 613 734-6398

par courriel : prixautochtones@postescanada.ca

